

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
Monsieur Jean-Paul HUCHON
Président du Conseil Régional d'Ile de France
Président du STIF
33 Rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Noisy-le-Sec, le 24 JAN. 2013

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France a approuvé le schéma de principe du prolongement du tramway T1 vers le Val de Fontenay lors de la séance du 13 décembre 2012.

Par ce courrier, je tiens à vous réaffirmer ma position ainsi que celle de toute mon équipe municipale. Depuis 2010, nous avons lancé de nombreuses actions afin de relancer une dynamique commerciale de proximité dans la rue Jean Jaurès, qui est concernée par le passage du tramway.

Les derniers éléments transmis par le STIF marquent un véritable coup d'arrêt de notre politique en faveur du commerce local. En effet, d'après les éléments communiqués, le tramway et les voitures rouleront sur les mêmes voies, et dans les deux sens. Avec cette méthode, je ne peux que confirmer votre déclaration à ce sujet : « les habitants verront ainsi la ville se transformer autour du tracé ! », certes mais pas dans le bon sens.

Cependant, quel Noiséen, quel Romainvillois et quel Montreuillois accepterait :

- o La Suppression de tous les étals ou présentoirs de commerçants : 30 commerces touchés
- o La Suppression de toutes les terrasses de restaurants ou brasseries
- o L'Impossibilité pour les véhicules de traverser la rue Jean Jaurès, notamment par la Rue Henri Barbusse, en raison de la longueur des stations (100 mètres de long) et d'un muret central tout le long de la voie
- o La Suppression de la majorité des arbres et diminution des trottoirs
- o Et surtout, compte-tenu de la fréquence des tramways (toutes les 4 minutes), il sera difficile pour les commerçants du marché d'accéder à la place des Découvertes pour débiller et remballer, d'où la disparition possible de celui-ci.

En conséquence, le passage du tramway par la rue Jean Jaurès entraînera la suppression des étals, des terrasses et du marché, soit la disparition d'une vie commerciale à Noisy-le-Sec.

Je réitère mon opposition ferme et définitive au passage du tramway par la rue Jean Jaurès et je vous demande, avec le soutien de toute mon équipe municipale, et avec une certaine impatience, que le passage du tramway soit étudié par la zone de la « Plaine Ouest » afin que le tramway puisse prendre réellement son essor vers l'Est Parisien.

Je tiens à vous préciser que j'ai demandé au Préfet de ne pas lancer l'enquête publique compte-tenu des éléments communiqués par le STIF.

Toute correspondance doit être envoyée à Monsieur le Maire de Noisy-le-Sec
Hôtel de Ville - Place du Maréchal-Foch 93134 Noisy-le-Sec Cedex

Tél : 01 49 42 66 00 - Fax : 01 48 43 70 96 - Courriel : maire@noisysec.fr - Site internet : www.noisysec.fr

Enfin, je vous propose une visite de terrain afin de vous rendre compte très concrètement des conséquences de l'éventuel passage du tramway par la rue Jean Jaurès. Je vous propose d'aller à la rencontre des commerçants et des habitants afin d'échanger avec eux et de leur expliquer les profondes transformations à venir.

Comptant vivement sur vigilance et en espérant avoir retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Laurent RIVOIRE

Maire de Noisy-le-Sec
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération Est Ensemble

Copie :

- *aux membres du Conseil du STIF*
- *à Gérard COSME, Président d'Est Ensemble*